

11/13, rue des Archives, 94 010 Créteil cedex
01 43 77 33 59 ; contact@sudeducation94.org

Objet : convocation à une Assemblée Générale

Chèr.e Camarade,

Tu es invité.e à participer à la prochaine Assemblée Générale de SUD Education 94 dont tu es membre, qui se tiendra

les 6 et 7 juin 2024 de 9h00 à 17h
à la Maison des syndicats de Créteil

En application de l'article 13 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié (Fonction Publique d'État) ou du **décret n°85-397 du 3 avril 1985** (Fonction Publique Territoriale), tu peux bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence pour participer à cette réunion.

En application de la circulaire Fonction Publique n°1487 du 18 novembre 1982, la demande doit être faite auprès de l'administration au moins 3 jours à l'avance, accompagnée de la présente convocation.

La demande doit en être faite par courrier de ta part auprès de l'administration (IEN, chef d'établissement ou de service) dont tu dépends en l'accompagnant de la présente convocation.



Morgane Tatibouët
Professeure des écoles
Co-Secrétaire départementale



Jean-Paul Samson
Agent ATTEE
Co-Secrétaire départemental



Olivier Rioual
Professeur d'EPS
Co-Secrétaire départemental



Créteil, le 22/05/2023

11/13, rue des Archives, 94 010 Créteil cedex
01 43 77 33 59 ; contact@sudeducation94.org

A M. le recteur d'académie de Créteil
S/C du Chef d 'établissement

A Mme la D.A.S.E.N.
S/C de l'I.E.N

A M. le président du Conseil Départemental

A Mme la présidente de la Région IDF

Objet : Demande d'Autorisation Spéciale d'Absence pour la réunion statutaire de SUD éducation 94 des 6 et 7 juin 2024 de 9h00 à 17h

Madame, Monsieur,

Je soussigné-e, _____,

en poste à _____,

mandaté-e pour participer à la réunion statutaire de SUD éducation 94, demande à bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence, conformément à l'article 13 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié (Fonction Publique d'État) ou du décret n°85-397 du 3 avril 1985 (Fonction Publique Territoriale) relatifs à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique.

La réunion se tiendra les 6 et 7 juin 2024 de 9h00 à 17h à la Maison des Syndicats de Créteil.

(signature)